

XEROX.

fax machine

Warranty

Garantie

Attention:

The warranty statement provided with this product may not apply if you purchase your product under a **PagePack**, **eClick**, or other written agreement or purchase plan. Please see your specific agreement or contact your Xerox Account Manager for complete details about your warranty, if any.

This warranty is valid in the following countries:

Austria	France	Italy	Switzerland
Belgium (Luxembourg)	Germany	Norway	United Kingdom
Canada	Greece	Portugal	United States
Denmark	The Netherlands	Spain	
Finland	Ireland	Sweden	

For warranties in other countries, please contact your local Xerox Account Manager.

Product Warranty

Xerox warrants that the **FaxCentre 2218 product** and its Consumables, Routine Maintenance Items, and Options/Upgrades (related items) will be free from defects in materials and workmanship for the periods set out below:

Product: a period of 90 days from the date of shipment.

Consumable (ink and toner): until original ink or toner is consumed. (The item is not covered once the low or end of life message appears.)

Routine Maintenance Items (for specific examples refer to the product's documentation): the period of the remaining product warranty or 90 days from date of installation of the maintenance item, whichever is greater, except where longer periods are required by law. (These items are not covered once the end of life message appears.)

Options/Upgrades (such as memory, high-capacity feeder, etc.): the period of the remaining product warranty or 90 days from the date of purchase, whichever is greater, except where longer periods are required by law.

Accessories (such as carts, dust covers, cleaning kits, etc.): 90 days from the date of purchase except where longer periods are required by law.

Product Warranty

If the product proves defective during the warranty period, Xerox, at its option, will:

- (1) repair the product by means of telephone support or on-site service at no charge for parts or labor,
- (2) replace the product with a new product or a comparable product of similar age, value, and/or capability, or
- (3) refund the amount paid for the product, less a reasonable allowance for usage, upon its return.

Xerox recommends the Customer first utilize support materials shipped with the product, product diagnostics, information contained on the web, and email support. If unsuccessful, to obtain service under this warranty the Customer must notify Xerox Telephone Support or its authorized service representative of the defect before the expiration of the warranty period. Customers will provide appropriate assistance to Telephone Support personnel to resolve issues.

If telephone support is unsuccessful, Xerox or its authorized service representative will provide warranty repair at Customer's site without charge as provided below.

- Service is available within the customary service area in the United States, Canada, Austria, Belgium (Luxembourg), Finland, France, Germany, Greece, The Netherlands, Ireland, Italy, Norway, Portugal, Denmark, Spain, Sweden, Switzerland, and United Kingdom for products purchased in these countries.
- Outside the above-mentioned countries, service is available within the customary service area in the country of purchase.

Xerox reserves the right to charge for on-site service in exceptional cases.

A description of the customary on-site service area may be obtained from the local Xerox Customer Support Center or authorized Xerox distributor. On-site service is at Xerox' or its authorized service representative's sole discretion and is considered an option of last resort.

If the Customer's product contains features that enable Xerox or its authorized service representative to diagnose and repair problems with the product remotely, Xerox may request that the Customer allow such remote access to the product.

In the maintenance of the product, Xerox may use new, remanufactured, or refurbished parts, assemblies, or products. All defective parts, assemblies, and products become the property of Xerox. Xerox may require the return of parts, assemblies, and products to a designated Xerox Depot or the Xerox representative from which the part, assembly, or product was originally purchased. Returns and claims will be handled according to the current Xerox procedure.

These warranties shall not apply to any defect, failure, or damage caused by improper use or inadequate or improper maintenance and care. Xerox shall not be obligated under these warranties:

- a) to repair damage resulting from attempts by personnel other than Xerox representatives to install, repair, or service the product unless directed by a Xerox representative;
- b) to repair damage, malfunction, or degradation of performance resulting from improper use or connection to incompatible equipment or memory;
- c) to repair damage, malfunction, or degradation of performance caused by the use of non-Xerox supplies or consumables or the use of Xerox supplies not specified for use with this product;
- d) to repair an item that has been modified or integrated with other products when the effect of such modification or integration increases the time or difficulty of servicing the product or degrades performance or reliability;
- e) to perform product maintenance or cleaning or to repair damage, malfunction, or degradation of performance resulting from failure to perform product maintenance and cleaning as prescribed in published product materials;
- f) to repair damage, malfunction, or degradation of performance resulting from use of the product in an environment not meeting the operating specifications set forth in the product's documentation;
- g) to repair damage, malfunction, or degradation of performance resulting from failure to properly prepare and transport the product as prescribed in published product materials;
- h) to repair damage, malfunction, or degradation of performance resulting from acts of God or nature, acts of terrorism, explosion, flood, fire, war, and riots;
- i) to repair this product after it exceeds the limit of its duty cycle;
- j) to replace items that have been refilled, are used up, abused, misused, or tampered with in any way;
- k) to install replacement items that are considered customer replaceable;
- l) to support software not supplied by Xerox;
- m) to provide software or firmware updates or upgrades.

Any service identified in the above list and provided by Xerox at the Customer's request shall be invoiced to Customer at Xerox' then-current rates for parts, labor, and travel.

Product Warranty

THE ABOVE WARRANTIES ARE GIVEN BY XEROX WITH RESPECT TO THIS PRODUCT AND ITS RELATED ITEMS IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED. XEROX AND ITS VENDORS DISCLAIM ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR ANY SIMILAR STANDARD IMPOSED BY APPLICABLE LEGISLATION. XEROX' RESPONSIBILITY TO REPAIR, REPLACE, OR OFFER A REFUND FOR DEFECTIVE PRODUCTS AND RELATED ITEMS IS THE SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY PROVIDED TO THE CUSTOMER FOR BREACH OF THESE WARRANTIES.

Some states, provinces, and countries do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages or exclusions or limitations on the duration of implied warranties or conditions, so the above limitations or exclusions may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary by state, province, or country.

TO THE EXTENT ALLOWED BY LOCAL LAW, EXCEPT FOR THE OBLIGATIONS SPECIFICALLY SET FORTH IN THIS WARRANTY STATEMENT, IN NO EVENT SHALL XEROX AND ITS VENDORS BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING LOSS OF PROFITS) WHETHER BASED ON CONTRACT, TORT, OR ANY OTHER LEGAL THEORY AND IRRESPECTIVE OF WHETHER XEROX OR THE VENDOR HAS ADVANCE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

For the software warranty, see the end-user license agreement included with the software.

Attention :

La garantie qui accompagne ce produit peut ne pas s'appliquer si vous avez acquis ce dernier dans le cadre d'un contrat **PagePack**, **eClick**, ou autre accord ou plan d'achat écrit. Reportez-vous à votre contrat spécifique ou contactez votre responsable de compte client Xerox pour plus de détails sur la garantie, le cas échéant.

Cette garantie est valable dans les pays suivants :

Allemagne	Espagne	Irlande	Royaume-Uni
Autriche	États-Unis	Italie	Suède
Belgique (Luxembourg)	Finlande	Norvège	Suisse
Canada	France	Pays-Bas	
Danemark	Grèce	Portugal	

Pour toute garantie dans un autre pays, veuillez contacter votre représentant local Xerox.

Garantie du produit

Xerox garantit le **produit FaxCentre 2218**, ses consommables, ses éléments de maintenance périodique et ses options/mises à niveau (éléments associés) contre tout vice de pièce et main d'œuvre pour les périodes définies ci-dessous :

Produit : période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison.

Consommable (encre et toner) : jusqu'à épuisement de l'encre ou du toner d'origine.
(Ces éléments ne sont plus couverts une fois que le message « fin de vie » s'affiche.)

Éléments de maintenance courante (pour voir des exemples spécifiques, reportez-vous à la documentation du produit) : reste de la période de garantie ou 90 jours à compter de la date d'installation, selon la période la plus longue, sauf si des périodes plus longues sont requises par la loi. (Ces éléments ne sont plus couverts une fois que le message « fin de vie » s'affiche.)

Options/mises à niveau (telles que la mémoire, le chargeur grande capacité, etc.) : reste de la période de garantie ou 90 jours à compter de la date d'achat, selon la période la plus longue, sauf si des périodes plus longues sont requises par la loi.

Accessoires (tels que chariots, couvertures anti-poussière, kits de nettoyage, etc.) : 90 jours à compter de la date d'achat, sauf si des périodes plus longues sont requises par la loi.

Garantie du produit

En cas de défectuosité du produit pendant sa période de garantie, Xerox s'engage à :

- (1) réparer le produit sur site ou par l'intermédiaire du support téléphonique sans facturer les pièces ni la main-d'œuvre ;
- (2) remplacer le produit par un nouveau produit ou un produit comparable, d'âge, de valeur et de fonctionnalités comparables, ou
- (3) rembourser le montant du produit renvoyé, en déduisant une part raisonnable correspondant à son utilisation.

Xerox recommande au Client de se reporter en premier recours à la documentation d'assistance fournie avec le produit, aux fonctions de diagnostics, aux informations disponibles sur le Web et à l'assistance par courrier électronique. En cas d'échec, pour obtenir une assistance dans le cadre de cette garantie, le Client doit signaler le problème à l'assistance téléphonique Xerox ou à son représentant agréé avant l'expiration de la garantie. Le Client s'engage à coopérer avec le personnel d'assistance téléphonique afin de l'aider à résoudre le problème rencontré.

En cas d'échec du support téléphonique, Xerox ou son représentant habilité effectuera la réparation sans frais dans le cadre de cette garantie sur le site du client, comme précisé ci-dessous.

- Une assistance est disponible dans les zones de service courantes des pays suivants et pour les produits acquis dans ces derniers : Allemagne, Autriche, Belgique (Luxembourg), Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
- En dehors des pays susmentionnés, il convient de s'adresser aux zones de service habituelles du pays d'achat.

Xerox se réserve le droit de facturer des services sur site dans des cas exceptionnels.

Vous pouvez obtenir une liste descriptive de ces zones de service sur site auprès du Centre de support clientèle Xerox ou du distributeur Xerox habilité. L'intervention sur site reste à la seule discrétion de Xerox ou son représentant habilité et n'est envisagée qu'en dernier recours.

Si le produit acheté par le Client contient des fonctions permettant à Xerox ou à son représentant agréé de diagnostiquer et réparer des problèmes à distance, Xerox peut demander au Client d'autoriser un accès à distance au produit.

Pour réparer le produit, Xerox peut utiliser des pièces, des ensembles ou des produits neufs, refabriqués ou remis à neuf. La totalité des pièces et produits défectueux devient la propriété exclusive de Xerox. Xerox se réserve le droit de demander au Client de renvoyer les pièces et les produits à un atelier Xerox désigné ou au représentant Xerox auprès de qui la pièce ou le produit a été acheté. Les retours et les réclamations seront gérés selon la procédure actuelle de Xerox.

Ces conditions de garantie ne couvrent pas les défauts, pannes ou dommages résultant d'une utilisation impropre ou d'un entretien et d'une maintenance inadéquats. Xerox n'est pas tenu dans ces conditions de :

- a) réparer des dommages résultant d'une installation, d'une réparation ou d'une intervention sur le produit par des personnes indépendantes de Xerox, à moins qu'elles en aient été chargées par un représentant de Xerox ;
- b) réparer les dommages, les dysfonctionnements ou les diminutions des performances résultant d'une utilisation impropre ou de la connexion à un équipement ou une mémoire incompatible ;
- c) réparer les dommages, les dysfonctionnements ou une diminution des performances résultant de l'utilisation de consommables ou d'accessoires de marque autre que Xerox ou l'utilisation de consommables Xerox non recommandés pour ce produit ;
- d) réparer un élément qui a été modifié ou intégré à d'autres produits si une telle modification ou intégration a pour effet d'augmenter la durée ou le niveau d'intervention sur le produit ou en diminue les performances ou la fiabilité ;
- e) effectuer une maintenance ou un nettoyage du produit ou réparer des dommages, des dysfonctionnements ou une diminution des performances résultant du non-respect des cycles de maintenance et de nettoyage prescrits dans la documentation du produit ;
- f) réparer des dommages, des dysfonctionnements ou une diminution des performances résultant de l'utilisation du produit dans un environnement ne répondant pas aux spécifications énoncées dans la documentation du produit ;
- g) réparer des dommages, des dysfonctionnements ou une diminution des performances résultant d'un transport non conforme aux instructions présentées dans la documentation du produit ;
- h) réparer des dommages, dysfonctionnements ou une diminution des performances résultant de catastrophes naturelles, d'actes de terrorisme, d'une explosion, d'une inondation, d'un incendie, d'une guerre ou d'une émeute ;
- i) réparer ce produit une fois qu'il a dépassé le volume d'impression prescrit ;
- j) remplacer les éléments qui sont usés ou ont été réapprovisionnés, utilisés de manière excessive ou incorrecte, ou altérés de quelque façon que ce soit ;
- k) installer des éléments de rechange considérés comme des éléments remplaçables par le Client ;
- l) apporter une assistance pour les logiciels non fournis par Xerox ;
- m) fournir des mises à jour ou des mises à niveau pour les logiciels ou progiciels.

Tout service figurant dans la liste ci-dessus et fourni par Xerox à la demande du Client lui sera facturé aux tarifs applicables pour les pièces, la main-d'œuvre et les déplacements.

Garantie du produit

XEROX N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À CE PRODUIT ET À SES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS. XEROX ET SES FOURNISSEURS N'ASSUMENT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA VALIDITE MARCHANDE DU PRODUIT ET À SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU À UNE NORME SIMILAIRE IMPOSÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR. L'ENGAGEMENT DE XEROX À RÉPARER, REMPLACER OU REMBOURSER LES PRODUITS ET ÉLÉMENTS ASSOCIÉS DÉFECTUEUX EST LE SEUL RECOURS FOURNI AU CLIENT EN CAS DE RÉSILIATION DE CES GARANTIES.

Certains États, provinces ou pays n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de dommages accidentels ou directs ni les exclusions ou limitations des garanties implicites ou des conditions, ces limitations ou exclusions peuvent ne pas s'appliquer à vous. Avec cette garantie, vous disposez de droits légaux spécifiques auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variant selon l'état, la province ou le pays.

DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION LOCALE, À L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS EXPRESSÉMENT DÉFINIES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE, XEROX ET SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES PERTES DE PROFIT), QUE CE SOIT SUR LA BASE D'UN CONTRAT, D'UN ACTE DÉLICTEUX OU DE TOUT AUTRE PRINCIPE JURIDIQUE, MÊME SI XEROX OU LE FOURNISSEUR AVAIT ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Pour la garantie logicielle, veuillez consulter le contrat de licence concédé à l'utilisateur final fourni avec le logiciel.

